

g) L'accompagnement par les AESH

- Les AESH accompagnent les élèves dans les actes de la vie quotidienne, elles assurent leurs conditions de sécurité et de confort.
- Elles accompagnent les élèves dans l'accès aux activités d'apprentissages, elles stimulent les activités motrices et intellectuelles des élèves en fonction de leur handicap, leurs possibilités et leurs compétences ; elles les aident à communiquer et contribuent à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec l'enseignant ; elles peuvent aider l'élève dans la prise de notes et le soutenir dans la compréhension et l'application des consignes.
- Elles accompagnent les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle, elles favorisent la communication et les interactions entre les élèves et leur environnement.

h) Le partenariat

- Les partenaires des domaines éducatif, médical et paramédical

Participent à l'élaboration du PPS, au suivi de l'élève ainsi qu'aux évaluations régulières de ce projet. Un lien régulier est prévu.

- L'enseignante référente Isabelle Sieur

Assure la coordination des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) Elle assure la meilleure mise en œuvre possible du PPS

Elle suit le parcours de formation de l'élève afin de faire le lien entre le collège, la famille et la MDPH.

i) Les concertations et modalités d'évaluations

- La cohérence des actions menées est évaluée, ajustée et régulée lors de temps de concertation :
Concertation dans le dispositif ULIS avec les AESH, conseils de classe, ESS, conseil pédagogique, temps de rencontre professeurs/coordonnatrice de l'ULIS.
- La coordonnatrice est en lien constant avec les familles, elle organise selon les besoins des rendez-vous réunissant les partenaires concernés par la situation, AESH, partenaires extérieurs, professeurs, etc.... Le rôle et l'avis de la famille restent fondamentaux à chaque étape de la scolarisation de l'élève en situation de handicap.
- La coordonnatrice met en place des évaluations continues afin de suivre au mieux l'évolution de chaque jeune.
- La coordonnatrice assure la coordination du bulletin semestriel envoyé aux familles.
- Une ESS est réunie au moins une fois par an pour chacun des élèves.